

Guéret, le 7 novembre 2023

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de la Creuse

à

Mesdames et Messieurs les directrices et  
directeurs d'écoles et d'établissements spécialisés

S/C de Mesdames les inspectrices chargées des  
circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré

*Pour communication à tous les enseignants y  
compris ceux qui y sont rattachés (titulaires  
remplaçants, décharges de classe, maîtres en  
congrés...)*

**DIPER**

Affaire suivie par :  
Patricia BAILLERON  
Tél : 05 87 86 61 25  
Mél : patricia.bailleron@ac-limoges.fr

1 Place Varillas  
23 000 Guéret Cedex

**Objet : Participation au mouvement « POP » dans le 1<sup>er</sup> degré**

L'Académie de Limoges reconduit le dispositif d'affectation sur des postes à profil au niveau national, au titre de la mobilité pour la rentrée 2024.

Ce mouvement a pour objectif de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants du département ou d'un autre département. Il se déroule en amont des opérations de mouvement interdépartemental.

Le poste obtenu devra être occupé sur une durée minimum de trois ans.

Chaque étape de la procédure de recrutement doit être guidée par les principes d'objectivité, de transparence et de traçabilité. Ainsi, les priorités légales de mutation seront prises en compte à compétences équivalentes. Une attention sera portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Je vous invite à prendre connaissance de la page dédiée sur le site du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

**1. Éléments de calendrier**

<b>Lundi 6 novembre 2023</b>	Ouverture de la plateforme « info mobilité » 01.55.55.44.44
<b>Mercredi 8 novembre 2023 à 12 h</b>	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application Colibris
<b>Mercredi 29 novembre 2023 à 12 h</b>	Fermeture de la plateforme sur l'application Colibris
<b>Du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024</b>	Phase d'instruction des candidatures, d'organisation des entretiens de recrutement et classement des candidats retenus
<b>Mercredi 21 février 2024</b>	Communication des résultats par mail

**2. Gestion des candidatures dans l'outil « colibris »**



L'outil permet en temps réel au candidat de suivre l'avancée du traitement de sa candidature. Des mails lui sont transmis en parallèle à chaque étape (convocation à un entretien en visio-conférence, classement sur le poste...).

A l'issue des entretiens, sur avis des commissions d'entretien, l'IA-DASEN arrête les listes de classement des candidats sur chaque poste proposé au mouvement POP.

La durée minimale sur le poste est de trois ans. A l'issue de ces trois ans, l'enseignant pourra participer au mouvement intra-départemental de son nouveau département d'affectation.

### **3. Candidater dans Colibris**

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet :  
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton Connexion.

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- Enfin, il doit cliquer sur le bouton Les services, puis sur le lien Siam pour accéder à l'application Siam premier degré. **Dans cette rubrique Siam, l'enseignant choisit Mouvement POP afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.**

Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP (6 maximum) ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande.

**L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler et les classer par ordre de préférence.**

Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés **par courriel** le **21 février 2024** de la suite donnée à leur candidature.

**Attention tout acte de candidature sur un poste, y compris celui classé au 6<sup>ème</sup> rang, vaut acceptation de ce poste par le candidat s'il est retenu sur celui-ci.**

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée** par la DGRH.

Les enseignants retenus au mouvement POP seront par la suite destinataires du ou des arrêtés afférant à cette mobilité.

La mutation sur un poste POP ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en raison d'une situation exceptionnelle (décès du conjoint ou d'un enfant ; perte d'emploi du conjoint ; mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; mutation imprévisible et imposée du conjoint ; situation médicale aggravée etc.) et seulement dans la mesure où l'annulation ne compromet pas l'équilibre postes-personnels départemental.

**L'Inspecteur d'académie**

**Dominique TERRIEN**